

NOVEMBRE 2020



La situation sanitaire extrêmement préoccupante a amené le gouvernement à un renforcement des mesures restrictives pour ralentir une nouvelle fois la propagation du virus. C'est donc une nouvelle période de confinement qui s'ouvre à nous, pour un minimum de quatre semaines. La situation sanitaire globale ne nous laisse malheureusement pas d'autres choix. J'enjoins donc les Colombiennes et les Colombiens à respecter scrupuleusement les consignes sanitaires, et je demanderai à la police municipale d'être fortement mobilisée pour le vérifier. Une charge qui s'ajoute au renforcement du plan vigipirate suite aux attentats commis ces 15 jours derniers sur le sol français.

Nous savons, d'expérience, que le confinement n'affecte pas chacune et chacun de la même manière, selon nos conditions d'habitation, notre activité, notre âge. La pandémie a accru les inégalités. Et en même temps, elle a soulevé un immense élan de solidarité citoyenne, qui s'est porté au-devant des personnes fragilisées par la crise. C'est le chemin que nous devons prendre à nouveau. Quelle qu'en soit la forme, et parce que nous sommes déterminés à ne laisser personne au bord de la route, la municipalité met tout en œuvre dès aujourd'hui pour contribuer et accompagner cette mobilisation citoyenne, qui fait du bien à toutes et tous, et dont nous avons, dans les moments douloureux que nous traversons, plus que jamais besoin. Ensemble, faisons face.

Patrick Chaimovitch
Maire de Colombes

Vice-président de la Métropole du Grand Paris

Confinement : ce qui change

Jusqu'au 1^{er} décembre, les sorties du domicile sont limitées aux cas suivants :

- faire des courses alimentaires (sont ouverts les commerces alimentaires, y compris les marchés, mais uniquement les stands alimentaires, les opticiens, les magasins de journaux, les tabacs),
- accompagner les enfants à l'école,
- aller au travail si l'activité professionnelle ne peut se faire en télétravail,
- aller à des rendez-vous médicaux, se rendre chez un professionnel de santé, dans une pharmacie,
- aller porter assistance aux personnes vulnérables et précaires,
- se rendre à une convocation judiciaire ou administrative,
- participer à des missions d'intérêt général : exemple les maraudes des associations de lutte contre la pauvreté ou les distributions d'aide alimentaire à domicile.

Pour chacun de ces cas, une attestation individuelle de déplacement est nécessaire, disponible sur Internet

<https://www.interieur.gouv.fr/Actualites/L-actu-du-Ministere/Attestations-de-deplacement> et sur l'application Tous Anti-Covid

Situation dans les écoles et les accueils de loisirs

Cette fois, les crèches, les écoles primaires, les collèges et les lycées restent ouverts. Le port du masque est obligatoire à partir de 6 ans (classe de CP). La ville lance un appel aux bonnes volontés habiles de leurs mains pour fabriquer des masques pour les enfants : couturesolidaire@mairie-colombes.fr

L'accueil périscolaire et la restauration scolaire sont maintenus.

La rentrée des classes, prévue le 2 novembre, sera peut-être décalée à l'après-midi. Une décision du ministre est attendue incessamment.

Activités économiques locales

Tous les commerces non essentiels sont fermés : les bars, restaurants, mais aussi les librairies, les coiffeurs, et un grand nombre de commerces non alimentaires. Les marchés forains restent ouverts. Les mesures de soutien du gouvernement perdurent et sont élargies. La direction des affaires économiques de la Ville vous informe : **01 47 60 81 30**.

Une lettre économique sera également mise en ligne sur le site de la ville.

Pour maintenir une activité, plusieurs commerces et restaurants de la ville vont mettre en place un système de vente à emporter, de livraisons, de *click & collect* pour les librairies. Nous vous tiendrons informés sur les réseaux sociaux : soutenons nos commerçants locaux en privilégiant les achats chez eux !

Activités sportives

La pratique individuelle du sport en extérieur reste autorisée dans la limite d'1 km autour de son domicile.

Tous les équipements sportifs sont fermés (gymnases, piscine, salles de sports, stades, city stade) sauf pour permettre l'activité sportive dans le cadre des cours d'EPS pour les scolaires, celle des sportifs de haut niveau ou des personnes en possession d'une prescription médicale.

Les activités en club sportif sont annulées.

Activités culturelles

Les salles de spectacles, le cinéma, le musée, les Archives et tous les locaux associatifs culturels sont fermés.

Les médiathèques également. *Le prêt à emporter* est remis sur pied. Les modalités de ce service vous seront communiquées la semaine prochaine.

N'hésitez pas à consulter leur site et page Facebook car des ressources y sont proposées : *Immediatek*, chaîne youtube, conseils de lectures, etc.

Le conservatoire et le Caf' Muz sont fermés au public mais une continuité pédagogique est assurée en distanciel.

Les spectacles, événements, concerts prévus sont annulés ou reportés.

Exception notable, le festival *Banlieue heureuse* est maintenu sans public en extérieur mais visible de vos balcons et fenêtres si vous habitez les Fossés-Jean.

Enfin, des ressources culturelles vous seront partagées sur le site et la page Facebook de la Ville.

Services publics à la population

Contrairement à la précédente période de confinement, les démarches en mairie se poursuivent (Etat Civil, instruction des Permis de Construire). Restez attentifs aux horaires des services de la mairie, des adaptations sont possibles. Les centres sociaux du Fossé Jean, Europe et Aragon restent ouverts.

Les cérémonies

Elles sont autorisées mais avec un nombre limité de participants : 30 personnes pour les funérailles, 6 pour les mariages en plus des officiants. Le cimetière reste ouvert.

La commémoration du 11 novembre aura lieu, mais sans public et sans porte drapeau.